Motion commune CTL DRFIP NORD du 28 mars 2017

Dans le cadre de la mobilisation en cours à la DRFIP Nord, depuis le 10 octobre dernier, nous demandions depuis plusieurs semaines la tenue d'un CTL, ayant pour ordre du jour l'ensemble des points suivants contenus dans les cahiers revendicatifs qui vous ont été remis durant le mouvement. Ces cahiers abordent les sujets suivants :

- les emplois,
- les effectifs,
- les adaptations des structures et du réseau,
- les conditions de travail liées aux organisations,
- les conditions de travail liées aux installations et équipements.

Après plusieurs refus de l'ancien directeur régional, vous avez accepté la tenue de ce CTL extraordinaire. Mais au vu de l'ordre du jour proposé et des documents envoyés, nous nous interrogeons sur le dialogue que vous voulez instaurer.

En effet, les documents se limitent à des constats, certes détaillés sur quelques thèmes, contestables sur d'autres, mais sans examen précis des cahiers revendicatifs. Ils peuvent être utiles pour un Directeur arrivant dans une nouvelle direction, beaucoup moins pour les représentants des personnels pleinement conscients de la réalité de la situation.

Depuis l'audience intersyndicale du 27 février, vous n'avez apporté aucune réponse sur ces sujets. Pire, rien dans les documents préparatoires de ce CTL.
C'est pour nous inacceptable : la mobilisation de la fin d'année 2016 à la DRFIP Nord a permis de montrer concrètement la situation dramatique de notre Direction, service par service, les dégradations de service réelles pour les usagers, des conditions de travail toujours plus difficiles. Des exemples récents nous rappellent régulièrement à cette urgence.

Si votre seule réponse aujourd'hui, c'est un bilan avec peu de nuances et aucune évolution, le dialogue à venir sera mis à mal.

L'intersyndicale mesurera la qualité du dialogue, aux réponses concrètes qui seront apportées aujourd'hui. Au-delà de l'intersyndicale, il y a une attente très forte des collègues : il est urgent que chacun prenne ses responsabilités (Direction Générale et Direction régionale) et des décisions pour améliorer les conditions de travail des collègues afin de leur donner les moyens de travailler correctement.